

|  |  |
| --- | --- |
| cid:image002.png@01D82322.696A3D20 | cid:image003.png@01D82322.696A3D20 |

Le 18 février 2022

**« Impulsion Proximité » :**

**Un nouveau dispositif de soutien économique pour les artisans commerçants et entreprises de proximité**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, et David Margueritte, Président de la Communauté d’agglomération du Cotentin, ont visité, ce matin, le concept store éthique « Culture Seconde » de Cherbourg-en-Cotentin qui a bénéficié en décembre de l’aide régionale « Impulsion Transition Numérique » pour un montant de 2 105 euros pour la mise en place de son site de e-commerce.**

**A cette occasion, les élus ont présenté le nouveau dispositif de soutien économique « Impulsion Proximité » mis en place par la Région et les intercommunalités normandes, parmi lesquelles la Communauté d’agglomération du Cotentin, pour les artisans commerçants et entreprises de proximité.**

*« En avril 2020, au cœur de la crise de la COVID-19, nous avons lancé, avec les intercommunalités normandes, le dispositif d’urgence "Impulsion Relance Normandie" afin d’accompagner conjointement les acteurs économiques locaux ne pouvant prétendre à une aide du Fonds National de Solidarité Etat-Régions (FNS). Compte tenu du prolongement de la crise sanitaire ce dispositif a été renforcé à l’automne 2020 et rebaptisé "Impulsion Résistance Normandie".  L’impact positif de ce dispositif d’urgence sur les entreprises de proximité a montré l’importance d’une action concertée au niveau local. Nos entreprises ont à présent besoin de se consolider en investissant ou bien en retrouvant des marges de manœuvre en matière de trésorerie. Les activités de proximité doivent à présent être soutenues dans une perspective de long terme. C’est pourquoi, nous avons décidé avec les intercommunalités normandes volontaires de pérenniser notre action conjointe à travers un nouveau dispositif baptisé "Impulsion Proximité". Je me réjouis que* *la Communauté d’agglomération du Cotentin ait décidé de s’associer au dispositif pour soutenir les entreprises de son territoire »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

*« Je salue cette nouvelle initiative qui illustre un soutien au plus près des bénéficiaires et qui permet de renforcer localement l’action économique, dont le chef de file est la Région avec l’appui des intercommunalités. Impulsion Proximité vient donner un nouveau souffle à l’accompagnement qui a été déployé en 2021 pour faire rempart aux impacts économiques de la crise sanitaire où 174 entreprises de notre territoire ont pu être accompagnées financièrement, soit un total de 300 000 € d’aides financés par le Cotentin » rappelle David Margueritte, Président de la Communauté d’agglomération du Cotentin. « Impulsion Proximité nous permet ainsi de renouveler notre accompagnement et de participer au développement de notre tissu économique local. C’est un enjeu pour l’attractivité de notre territoire. Je me réjouis que le Cotentin soit le 1er territoire de mise en application de ce nouveau dispositif qui sera soumis aux élus du Cotentin lors du prochain Conseil communautaire ».*

Le dispositif « Impulsion Proximité » s’adresse **aux entreprises dont l’effectif est inférieur à 50 salariés et dont le chiffre d’affaires annuel n’excède pas 10 millions d’euros.**

Ce dispositif a pour but de **favoriser et de soutenir les programmes d’investissements des entreprises normandes** liées au développement d’un établissement et à la transmission - reprise d’entreprise.

Peuvent ainsi bénéficier de ce dispositif les types de projets suivants :

         **Les opérations de transmission-reprise** rachat d’actifs matériels et immatériels à l’exclusion des frais de mutation et de conseil ; acquisition du fonds de commerce, de titres de sociétés...).

* Les **opérations de développement**(investissements immatériels et investissements matériels amortissables de l’entreprise à l’exclusion du foncier, de l’immobilier et des véhicules.

Le dispositif s’adresse aussi aux entreprises devant faire face à une **tension passagère de trésorerie**.

**L’aide régionale sera apportée sous forme d’un prêt à taux zéro sans garantie, d’un montant maximum de 50 000 euros, versé en une fois.**La participation des intercommunalités associées, comme la Communauté d’agglomération du Cotentin, se traduira par le versement **d’une subvention pouvant atteindre 10 % du montant du prêt.**

Le nouveau dispositif « Impulsion Proximité » enrichi ainsi le « Pack proximité » proposé par la Région Normandie et intervient en complément du soutien déjà existant « [Impulsion transition numérique](https://adnormandie.fr/rubrique/soutien-aux-artisans-commercants/) » destiné~~e~~ à accompagner les artisans, commerçants et entreprises de proximité dans la mise en œuvre d’un projet de transition numérique.

***Les entreprises qui souhaitent bénéficier de ce dispositif peuvent contacter l’AD Normandie au 02 31 53 34 40 ou remplir le formulaire de demande d’aide à l’adresse suivante : <https://adnormandie.fr/rubrique/soutien-aux-artisans-commercants/>***

Contacts presse :

|  |  |
| --- | --- |
| **Région Normandie :**Charlotte Chanteloup02 31 06 98 96charlotte.chanteloup@normandie.fr | **Communauté d’agglomération du Cotentin :**Camille Ledemeney02 50 79 16 35camille.ledemeney@lecotentin.fr |